

securex

COMME **80% DES ENTREPRISES** VOUS PENSEZ QU'IL EST **INUTILE** DE CONTESTER DES DÉCISIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE?

Pendant ce temps, chez les autres...











ALORS VOUS AUSSI, AYEZ LES BONS **RÉFLEXES**!

AGIR SUR VOTRE TAUX DE COTISATION AT/MP
C'EST POSSIBLE!
MAIS UNIQUEMENT AVEC UN MÉDECIN EXPERT.

LE PÔLE RECOURS MÉDICAL DE SECUREX EST LÀ POUR VOUS AIDER À REPRENDRE LA MAIN SUR VOS COTISATIONS PATRONALES.

Securex intervient en amont de toutes procédures dès les déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles.



Quel est le **coût réel** de vos **AT/MP?**

Consultez votre compte employeur sur net-entreprises.

Quelle voie suivre pour garantir le succès de sa contestation?

Instruire des collaborateurs aux étapes essentielles à respecter: chronologie, légal, médical de la déclaration du sinistre à sa contestation réussie.

> Securex forme vos équipes.

Vous faire représenter par un avocat en droit de la Sécurité Sociale (si judiciaire).

> Securex vous assiste.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont des faits médicaux. Qui de plus qualifié pour comprendre un rapport médical qu'un médecin?

La réussite d'une contestation dépend de collaborateurs conscients de l'enjeu, de l'appui juridique adéquat et de l'intervention du médecin-expert.

> Securex est le seul réseau de médecins-experts de France.

VOUS DONNEZ TROP AUX URSSAF ?
FAITES-VOUS AIDER PAR UN MÉDECIN EXPERT!





Securex, unique réseau national de médecins-experts, forme vos collaborateurs à une gestion proactive de vos ATMP.

La Formation - Certifiée QUALIOPI:

- > Etat des lieux des pratiques dans votre entreprise
- > Emission de réserves et questionnaire Maladie Professionnelle
- > Les voies de recours possibles

pour vous permettre de garder la maîtrise certaine de vos dossiers.

Recours médical AT/MP:

Dans le cadre des procédures, parce qu'un accident de travail ou une maladie professionelle est avant tout un débat **MÉDICAL**.

Faites vous assister par un médecin Securex en amont d'un procédure de contestation et devant les différentes juridictions:

- > Étude de dossier sur pièces: donner un avis sur le fondement de la contestation sur le plan médical
- > Commission Médicale de Recours Amiable (CMRA) pour toute contestation de nature médicale, inopposabilité, de minoration du taux d'IPP, comme de la longueur des arrêts (AT/MP), assistance à l'audience et expertise médicale
- > Tribunal Judiciaire: inopposabilité, faute inexcusable, minoration du taux IPP comme de la longueur des arrêts (AT/MP), assistance à l'audience et expertise médicale (ordonnée par le TJ)
- > CRRMP pour les maladies professionnelles hors tableaux

Mais aussi, toute contestation d'ordre médical:

- > Tribunal administratif
- > Conseil de Prud'hommes
- > Protection juridique
- > Dommage corporels



POURQUOI SECUREX?

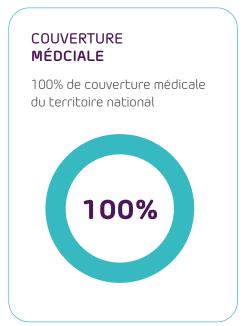
- > La mise à la disposition des compétences des **médecins-experts** du réseau Securex dans toute la France
- > Le respect des règles de déontologie
- > L'expérience de plusieurs années de la contribution médicale dans le recours AT/MP
- > Le partenariat régulier et porteur avec les cabinets d'avocats spécialisés en Droit de la Sécurité Sociale
- > Les relations avec les directions juridiques de grandes entreprises et les organisations professionnelles
- > Le **suivi personnalisé** de chaque dossier par une équipe de spécialistes

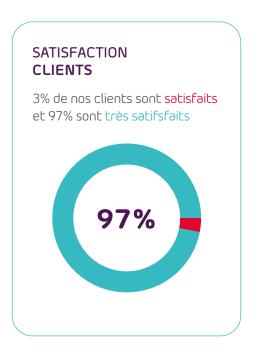


SECUREX LE SEUL RÉSEAU DE

MÉDECINS EXPERTS EN FRANCE

CHIFFRES-CLÉS









De l'importance des réserves motivées





Vie privée et maladie professionnelle





La déclaration d'accident de travail conditionne la suite





Début d'année et **Net-Entreprises** communique





Réduire le taux d'IPP et alléger son taux de cotisation





Baisse des jours d'ITT et cotisations patronales



PROGRAMME DE FORMATION

MAÎTRISER LA GESTION DE VOS DOSSIERS ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

ETAT DES LIEUX DES PRATIQUES ACTUELLES DANS VOTRE ENTREPRISE - MOMENT D'ECHANGE

II. L'ACCIDENT DE TRAVAIL

II.a Adopter un comportement proactif en cas d'accident de travail

- 1. Définition et critères constitutifs de l'accident de travail
- 2. Remplir la déclaration d'accident
- 3. Rédaction des réserves : contenu, enjeux, délais

II.b La procédure d'instruction de la CPAM dans le cadre de l'accident de travail

- 1. Délais d'instruction
- 2. L'enquête de la CPAM et l'envoi du questionnaire employeur
- 3. Consultation des pièces médico-administratives du dossier

III. LA MALADIE PROFESSIONNELLE

III.a La maladie professionnelle inscrite dans un tableau de maladie professionnelle

- 1. Définition et critères constitutifs de la maladie professionnelle
- 2. Réflexes à adopter en cas de déclaration de maladie professionnelle
- 3. La procédure d'instruction de la CPAM : délais, remplir le questionnaire, consultation des pièces

III.b La maladie professionnelle hors tableaux

- 1. Conditions d'une reconnaissance en maladie professionnelle
- 2. La procédure d'instruction de la CPAM devant le CRRMP : délais, remplir le questionnaire, consultation des pièces

IV. CONTEXTE LEGISLATIF ET REGLES DE TARIFICATION

- 1. Comprendre le mode de tarification auquel je suis soumis et l'impact de mes sinistres sur mes cotisations patronales
- 2. Application pratique à vos sinistres (sous réserve de la transmission d'une extraction de net entreprise)

CONTESTER UNE DECISION DE LA CPAM

- 1. Contester un AT/MP
- 2. Contester la longueur des arrêts de travail
- 3. Contester un taux d'Incapacité Permanente Partielle
- 4. Contester la faute inexcusable de l'employeur

*Le programme pourra être adapté aux besoins et attentes du client après échange avec le formateur et accord préalable













SERVICEATMP@SECUREX.FR

Pôle recours médical AT/MP

T.: 03 20 06 72 28

Securex France 20, rue des Vicaires - 59000 Lille Cedex

www.securex.fr

